



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 105248

### Texte de la question

Selon une étude menée à la demande de la Fédération française de cardiologie, il apparaît que 9 % des enfants âgés de neuf à onze ans ont déjà fumé et que ce chiffre atteint 32 % pour les 10-15 ans. Ces chiffres, qui sont absolument consternants, sont à rapprocher de la tendance mise en évidence dans le dernier baromètre santé de l'INPES qui conclut à une reprise de la consommation de tabac entre 2005 et 2010. Cette situation particulièrement préoccupante ne peut perdurer plus longtemps. Outre la nécessité de mettre rapidement en oeuvre une véritable politique de lutte contre le tabagisme, il est également souhaitable, sans attendre, de s'assurer de la bonne application des mesures déjà existantes telles l'interdiction de vente aux mineurs et l'interdiction de fumer dans des lieux à usage collectif et accueillant du public. M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, quelles sont ses intentions en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105248

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2011, page 3586

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)